



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 13 février 2024

L'économie romande a plus que jamais besoin des bilatérales!

L'ensemble des associations économiques et patronales romandes, membres de l'Union patronale suisse et d'economiesuisse, sont favorables au projet de mandat de négociation avec l'Union européenne (UE). Elles appellent à rétablir d'urgence des relations stables et durables avec l'UE, et la nécessaire sécurité juridique. Tout nouveau retard serait dommageable pour l'économie suisse et l'emploi car, depuis l'abandon de l'accord-cadre, la voie bilatérale subit une lente érosion.

La Suisse romande représente un quart de l'économie suisse, avec un PIB de 179,9 milliards de francs en 2022. Son économie exportatrice et très diversifiée est l'une des plus dynamiques du pays. Cette réussite dépend largement d'un accès facilité et non-discriminatoire au marché européen ainsi que du recrutement de personnel provenant de l'UE, en complément de la main-d'œuvre indigène qui manque dans de nombreux secteurs.

La situation actuelle, qui découle de la décision du Conseil fédéral de ne pas signer l'accord institutionnel, génère beaucoup d'incertitudes et d'insécurité juridique. Depuis le 26 mai 2021, les accords bilatéraux subissent une lente érosion dommageable pour les entreprises suisses. De plus, la conclusion de nouveaux accords est compromise.

Dans ce contexte, les associations économiques et patronales romandes appellent à rétablir d'urgence des relations stables et durables avec l'UE, notre principal partenaire commercial. La priorité est d'assurer durablement un accès sans discrimination au marché intérieur européen, indispensable pour la prospérité suisse.

Les milieux économiques romands apportent leur soutien au projet des lignes directrices des négociations avec l'UE mis en consultation par le Conseil fédéral en décembre dernier. Ils relèvent en particulier que:

- La Suisse, petite économie ouverte tournée vers l'exportation, est tributaire de relations plus étroites avec l'UE
- L'approche par paquet suivie par le Conseil fédéral permet de stabiliser et de renforcer l'édifice des accords bilatéraux patiemment construit depuis une vingtaine d'années
- L'actualisation des accords bilatéraux existants est indispensable pour maintenir un accès sans entrave au marché unique.
- L'association pleine et entière de la Suisse aux programmes de l'UE, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'innovation, est primordiale pour la place économique et scientifique suisse

- La voie bilatérale doit être développée par la conclusion de nouveaux accords, notamment dans le domaine de l'électricité afin de garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse
- Le niveau actuel de protection des salaires est garanti par les progrès substantiels obtenus lors des discussions exploratoires, dont notamment par la reprise d'une clause de non-régression

Le projet actuel de mandat de négociation est un paquet solide qui tient compte des besoins de l'économie. Les négociations impliquent toujours une pesée des intérêts - mais les aspects positifs du projet de mandat de négociation l'emportent clairement du point de vue de l'économie. Le mandat de négociation avec l'UE devrait donc être adopté le plus rapidement possible et les négociations entamées. Le Conseil fédéral doit négocier fermement. La garantie de la sécurité juridique et la fin de l'érosion des accords bilatéraux sont dans le meilleur intérêt de la Suisse, de son économie et de sa population.

UNION PATRONALE SUISSE

RENSEIGNEMENTS

Marco Taddei, membre de la direction, responsable Suisse romande, Union patronale suisse (UPS)
Tél. +41 (0)79 776 80 67, taddei@arbeitgeber.ch

Cristina Gaggini, directrice romande d'economiesuisse
Tél. +41 (0)78 781 82 39, cristina.gaggini@economiesuisse.ch

Philippe Fleury, directeur général Fédération des Entreprises Romandes (FER)
Tél. +41 (0)79 592 58 16, philippe.fleury@fer-dg.ch

Larissa Robinson Moser, secrétaire générale Groupement des Entreprises Multinationales (GEM)
Tél. +41 (0)79 960 16 26, larissa.robinson@fer-ge.ch

Stéphanie Ruegsegger, secrétaire permanente de l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG) Tél. +41 (0)79 203 20 43, stephanie.ruegsegger@fer-ge.ch

Ludovic Voillat, secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Tél. +41 (0)79 568 38 02, l.voillat@cpih.ch

Pierre-Alain Berret, directeur Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)
Tél. +41 (0)79 322 89 03, paberret@ccij.ch

Philippe Gumy, directeur adjoint Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF)
Tél. +41 (0)78 739 53 83, pgumy@ccif.ch

Florian Németi, directeur Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)
Tél. +41 (0)32 727 24 10, florian.nemeti@cnci.ch

Philippe Miauton, directeur Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
Tél. +41 (0)79 277 68 41, philippe.miauton@cvci.ch

Vincent Subilia, directeur général Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
Tél. +41 (0)78 757 95 36, v.subilia@ccig.ch

Vincent Riesen, directeur Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI-Valais)
Tél. +41 (0)27 327 35 35, vincent.riesen@cci-valais.ch

Marcel Delasoie, directeur Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP)
Tél. +41 (0)78 600 51 22, marcel.delasoie@frepp.ch

UNION PATRONALE
SUISSE
Les Employeurs

Eric Balet, président et secrétaire général Avenir Industrie Valais (AIV)
Tél. +41 (0)79 324 06 03, eric.balet@avenir-industrie-valais.ch